

# MALLETTE

## **Conseil des arts de Saguenay**

États financiers  
Au 31 décembre 2011

Accompagnés du rapport de mission d'examen

Certification  
Fiscalité  
Services-conseils  
Actuariat  
Syndics et gestionnaires

## RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

---

Aux administrateurs du  
**Conseil des arts de Saguenay,**

Nous avons procédé à l'examen du bilan du **CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY** au 31 décembre 2011 ainsi que des états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'Organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Malette*<sup>1</sup>

Malette  
SENCRL  
Comptables agréés

Saguenay, Canada  
Le 26 mars 2012

---

<sup>1</sup> CA auditeur permis n° 10764

# Conseil des arts de Saguenay

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

2010

« Non audité »

### PRODUITS

Apports reçus sous forme de services (note 2)	212 \$	9 791 \$
Capitale culturelle	-	60 000
Contrats de formation	-	1 533
Dons et commandites	236	900
UQAC/MCCCCF - Étude	-	10 000
UQAC - Mise en opération d'un studio/atelier	5 000	5 000
Subventions de Ville de Saguenay	86 140	89 115
	<b>91 588</b>	<b>176 339</b>

### CHARGES

Salaires et charges sociales - administration	21 830	22 310
Salaires et charges sociales - direction générale	47 794	48 238
Activités	6 385	-
Assurances	1 140	1 115
Contrats de formation	-	2 952
Contrats de services et droits d'auteur	1 195	1 498
Capitale culturelle	(700)	53 729
Formation du personnel	-	638
Fournitures de bureau et papeterie	2 080	2 877
Frais d'adhésion	749	946
Frais d'analyse des demandes de subventions et projets spéciaux	1 171	2 412
Frais de voyage, représentation et de déplacement	7 722	6 875
Honoraires professionnels	4 559	4 113
Intérêts et frais bancaires	204	144
Prix et bourses	-	500
Publicité, promotion et site Web	1 077	13 526
Studio Montréal	7 249	-
UQAC - Mise en opération d'un studio/atelier	5 000	5 000
UQAC/MCCCCF - Étude	4 500	10 500
	<b>111 955</b>	<b>177 373</b>

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

**(20 367) \$**

**(1 034) \$**

## Conseil des arts de Saguenay

---

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2011

2010

---

« Non audité »

<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>25 375 \$</b>	26 409 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<b>(20 367)</b>	(1 034)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>5 008 \$</b>	25 375 \$

---

## Conseil des arts de Saguenay

---

### BILAN

Au 31 décembre

2011

2010

---

« Non audité »

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse

12 319 \$

24 048 \$

Créances (note 4)

540

9 976

---

12 859

34 024

PLACEMENTS (note 5)

168 507

-

---

181 366 \$

34 024 \$

---

### PASSIF

#### PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)

7 851 \$

8 649 \$

APPORTS REPORTÉS (note 7)

168 507

-

---

176 358

8 649

#### ACTIFS NETS

5 008

25 375

---

181 366 \$

34 024 \$

---

Pour le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# Conseil des arts de Saguenay

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

---

« Non audité »

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, vise à conseiller et à soutenir la création, la production, la diffusion artistique professionnelle et de la relève sur le territoire de Ville de Saguenay. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la loi sur les impôts et il est conséquemment exempté d'impôts.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

##### *Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

##### *Prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers*

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à la date de transaction.

##### *Classement*

L'Organisme a classé son encaisse comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les créances sont classées comme prêts et créances. Les placements sont classés comme placements détenus jusqu'à leur échéance. Les dettes de fonctionnement et les apports reportés, sont classés comme autres passifs financiers.

# Conseil des arts de Saguenay

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

---

« Non audité »

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Actifs et passifs financiers

##### *Juste valeur*

La juste valeur correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

##### *Informations à fournir et présentation*

L'Organisme a choisi d'appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu du chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et du chapitre 3863 « Instruments financiers - présentation ».

#### Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placement sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

#### Apports reçus sous forme de services

Les apports reçus sous forme de services sont comptabilisés aux résultats à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Au cours de l'exercice, l'Organisme a reçu des apports sous forme de services totalisant 212 \$ au titre de fournitures de bureau et papeterie.

### 3. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

#### Normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En septembre 2010, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les organismes sans but lucratif du secteur privé pourront choisir d'appliquer les Normes internationales d'information financière ou les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur privé pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. Leur adoption anticipée sera permise.

L'Organisme évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

# Conseil des arts de Saguenay

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

---

« Non audité »

### 4. CRÉANCES

	2011	2010
Capitale culturelle	- \$	6 000 \$
Taxes à la consommation	540	976
Ville de Saguenay	-	3 000
	<b>540 \$</b>	<b>9 976 \$</b>

---

### 5. PLACEMENTS

	2011	2010
Fonds du programme Mécénat Placements Culture - Fonds de dotation 10 ans, 4,05 %	67 404 \$	- \$
Fonds du programme Mécénat Placements Culture - Fonds de réserve 2 ans, 4,05 %	101 103	-
	<b>168 507 \$</b>	<b>- \$</b>

---

### 6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2011	2010
Fournisseurs et frais courus	5 177 \$	8 109 \$
Salaires et retenues à la source	2 674	540
	<b>7 851 \$</b>	<b>8 649 \$</b>

---



# Conseil des arts de Saguenay

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

« Non audité »

### 7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets spécifiques d'exercices subséquents.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2011</b>	2010
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	- \$	- \$
Montants reçus de Mécénat Placements Culture - Fonds de dotation 10 ans	<b>25 253</b>	-
Montants reçus de Mécénat Placements Culture - Fonds de réserve 2 ans	<b>101 011</b>	-
Dons et commandites	<b>42 088</b>	-
Intérêts	<b>155</b>	-
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>168 507 \$</b>	- \$

### 8. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, l'Organisme a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre ses activités tout en maximisant la croissance de ses activités.

L'Organisme atteint ses objectifs par une gestion prudente et par un processus de suivi budgétaire de ses opérations.

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Politique de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion qui tient compte de la nature des activités ainsi que du niveau de risque que l'Organisme considère raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque-rendement souhaité et des attentes des administrateurs.

#### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est comparable à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine et des conditions commerciales normales qu'ils comportent.

Pour les placements, la juste valeur est comparable à leur valeur comptable en raison du taux d'intérêt qui est comparable au taux courant du marché

# Conseil des arts de Saguenay

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

---

« Non audité »

### 10. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des états financiers et des notes complémentaires.

# Conseil des arts de Saguenay

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

« Non audité »

### 11. INFORMATIONS SUR LE FONDS DES ARTS

Tel que prévu selon le décret, Ville de Saguenay administre et a la garde d'un fonds spécial qui sert exclusivement à des versements de subventions et à pourvoir aux frais de fonctionnement du Conseil des arts. Ce fonds est constitué des sommes suivantes :

- dons, legs et subventions;
- contributions à même le budget de Ville de Saguenay.

Le Conseil des arts de Saguenay a un pouvoir de recommandation relativement aux subventions à verser annuellement et le Conseil municipal entérine ces recommandations.

À titre d'information et selon les données fournies par Ville de Saguenay au 31 décembre 2011, les opérations du fonds réservé se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>
<b>Produits</b>	
Participation financière de la Ville	447 800 \$
Participation financière de la Ville au Programme de soutien aux projets spéciaux	50 000
Participation financière de la Ville - appariement	15 371
Intérêts	<u>2 252</u>
	<b>515 423</b>
<b>Charges</b>	
Somme versée au Conseil des arts pour son fonctionnement et ses projets	85 000
Aides financières accordées aux organismes professionnels (*)	354 300
Aides financières accordées aux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux projets spéciaux (**)	46 900
Entente CALQ/CRÉ	<u>8 500</u>
	<b>494 700</b>
Excédent de l'exercice	20 723
Solde du fonds réservé au début	<u>7 078</u>
Solde du fonds réservé à la fin	<b>27 801 \$</b>

# Conseil des arts de Saguenay

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2011

« Non audité »

### 11. INFORMATIONS SUR LE FONDS DES ARTS (suite)

	<u>2011</u>
<b>(*) Aides financières accordées aux organismes professionnels</b>	
Caravane Films productions	35 000 \$
Centre d'expérimentation musicale	7 000
Corporation des métiers d'art	4 300
Espace virtuel	8 000
Festival des musiques de création	20 000
Festival Jazz et blues	12 000
Galerie Séquence	17 000
L'Atelier des arts du feu	8 000
Le Lobe	10 000
Les Amis de chiffons	12 000
Les Ateliers de ToutTout	15 000
Les Têtes Heureuses	7 000
ManiganSes	55 000
Orchestre symphonique SLSJ	44 000
Salon du Livre	25 000
Société d'art lyrique du Royaume	18 000
Théâtre CRI	19 000
Théâtre du Faux coffre	8 000
Théâtre la Rubrique	25 000
Théâtre 100 Masques	5 000
	<u>354 300 \$</u>
<b>(**) Aides financières accordées aux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux projets spéciaux</b>	
Espace Virtuel	9 000
Festival des Musiques de création	5 000
La Coopérative verte	8 000
Les porteurs de musique	7 000
Les éditions La Peuplade	6 500
Les Têtes Heureuses	8 500
Théâtre à bout Portant	6 000
	<u>50 000</u>
Plus : Solde à payer 2010 (retenue de 10 %)	1 900
Moins : Solde à payer 2011 (retenue de 10 %)	<u>(5 000)</u>
	<u>46 900 \$</u>